



SOCIETE MELGORIENNE DE TIR

Affiliée à la F.F.T 11.34.016

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS. 03499ET0005

Inscrit à l'INSEE n°SIRET 447 547 969 00017 – Code APE 926C

www.mauguio-tir.fr
contact@mauguio-tir.fr
04.67.29.49.45



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 18 SEPTEMBRE 2009

Président de Séance : M. Michel MOINE, Président de la SMT
Présents : G. LANDAIS, A. DELIENCOURT, P. DRIESSENS, C. MABILLE,
P. DESPREZ, P. BATLLE, J.P CAQUET, J.F ROSE, C. EMOND
Excusé(s): D. BROUZET, C. CESSI

Les membres du Bureau se sont réunis le vendredi 18 septembre 2009 de 18h30 à 21h30.

1. M. Moine fait un point sur l'installation de la nouvelle alarme et son coût final : 1.982€. Cela comprend une sirène extérieure avec flash, une télécommande, des protections sur les ouvertures de portes, une télécommande et un transmetteur téléphonique. Trois personnes concernées par le transmetteur téléphonique : M. Moine, M. Landais et M. Deliecourt.
2. Le Président a fait réaliser un devis pour les caméras de surveillance pour un montant de 3.134€. Il est pris la décision que ce devis serait accepté si le prestataire nous offre la caméra du bureau, soit au total 2 caméras au 50m, 3 au 25m et 1 dans le bureau. La mairie doit se charger des autorisations...
3. Un bref bilan comptable est fait par le Président faisant apparaître un solde très positif pour ce début de saison ce qui a permis de débloquer des fonds pour certains travaux (solde positif de plus de 15.000€)

Un point sur les dernières dépenses a été effectué.

- Un arbre à ressort pour le 25m a été acheté pour un montant de plus de 500€.
- Une vitrine extérieure d'information viendra en complément de celle déjà installée ainsi qu'un nouveau tableau blanc pour le bureau pour un montant de plus de 270€.
- Des nouveaux badges ont été reçus et il a été voté à l'unanimité que la cession d'un badge se fera de la façon suivante : 20€ de caution et 15€ de frais de dossier (coût de revient du badge : 5.30€).
- Un devis de 299€ (armurerie Le Pistolier) pour l'achat de plombs a été voté.
- La bouteille d'air du 10m a été réprouvée pour un montant de 42€. Il reste une bouteille à faire réproover ainsi que les 2 bonbonnes de CO2. M. Moine doit s'occuper du CO2 tandis que M. Deliecourt doit se charger de la bouteille d'air type plongée lui appartenant et ayant servi toute la saison dernière pour l'EDT et le 10m. Coût à la charge de la SMT (42€).

Un point est fait sur l'achat éventuel de munitions facturées. Dans l'attente d'un point précis des stocks par M. DriesSENS tant en volume qu'en valeur, la question est mise en attente. Il en va de même sur la possibilité de rompre le contrat avec la société Culligan. Nous attendons donc le résultat des négociations de la part de M. DriesSENS. Deux devis sont présentés par M. Deliecourt concernant la société Château d'eau et Nextpresso. La décision est reportée à une prochaine réunion de bureau.

Enfin, une commande de cibles auprès de Gravalux a été adoptée. M. Deliecourt s'en chargera :

- 400 cibles C50 ainsi que 50 cibles type « quille de bowling », et autres... (ludique),
 - 1000 cibles pistolet 10m et 1000 cibles carabine 10m, ainsi que des cibles ludiques,
 - 100 cibles TAR vitesse militaire et 100 cibles TAR carabine 200m,
 - Des pastilles blanches et noires 13mm.
4. Une nouvelle procédure est mise en place en ce qui concerne les concours. Un arbitre principal est désigné ainsi que des arbitres secondaires. Avant tout concours, un règlement est mis en place sur papier et affiché.

Le règlement sera suivi à la lettre, et toute faute d'un tireur se verra exclu. Pour tout motif d'accident de tir, le tireur ne pourra reprendre sa cession, il devra se réinscrire au concours pour pouvoir refaire son tir. Aucun tireur ne pourra contester l'arbitrage. Le talkie-walkie sera obligatoirement porté à la ceinture par l'arbitre au pas de tir. Seuls les tireurs à jours de licence ne pourront tirer !

Concours du 19 & 20 septembre 2009 : Précision et vitesse 25m type « TAR »

Arbitre principal : M. Pierre Batlle.

Arbitres secondaires : M. Gérard Landais, J.F Rose et C. Mabilles.

5. A la demande de l'armurerie Le Pistolier nous rejetons sa demande pour deux matinées consacrées au réglage des armes d'épaule gros calibre au poste de tir spécifique 50m. Nous lui accorderons, après signature d'une convention auprès de la SMT, une session de tir le vendredi matin de 10H à 12H00.

M. Deliencourt précise que Le Pistolier est prêt à nous offrir les polos brodés (membres du bureau) et T-shirts (EDT) pour la saison 2009-2010. A revoir...

6. M. Moine revient sur l'affaire de M. Gury qui ne s'est toujours pas excusé auprès du Bureau pour son attitude antisportive sur la saison 2008-2009. Nous laissons jusqu'au dimanche 19/09/2009 à M. Gury pour réagir sous peine d'exclusion définitive de la SMT. Il en a été informé. Cette décision a été approuvée à l'unanimité des membres du bureau présents.

7. Questions diverses :

- ↪ Problème du portail électrique en panne : la mairie doit s'en occuper,
- ↪ Session spécifique entraînement de la part de M. Vincent Santacreu : mis en délibéré,
- ↪ Subvention CDT34 à propos du pistolet laser: M. Deliencourt s'en occupe auprès de Mme Bourdel.
- ↪ Problème sur les installations 25m : le bureau doit déterminer qui détériore les installations au plus vite pour sanction (poteaux en bois et murs criblés de différents impacts).

L'ordre du jour étant épuisé, plus de questions annexes, la séance est levée à 21h30.



**Le Secrétaire (2),
Chargé de Communication,
Arnaud DELIENCOURT.**

Le Président, Michel MOINE :		Le Vice Président, Gérard LANDAIS :	
Le Trésorier, Patrick DRIESENS :		Le Trésorier Adjt, Claude EMOND :	
Le Secrétaire (1), J.P. CAQUET :		Admin. Armurerie, Christian CESSI :	
Responsable E.D.T, J.F. ROSE :		Responsable Adjt E.D.T, Cédric MABILLE :	
Admin. Matériel, Philippe DESPREZ :		Admin. Pas de Tir, Pierre BATLLE :	
Membre Honoraire, Denis BROUZET :			